

RÈGLEMENT DU JEU « 1 an de glaces »

ARTICLE 1er - OBJET :

La Société GLACES THIRIET, SAS au capital de 12.000.000 €, inscrite au RCS d'Epinal sous le n° 343 838 306, ayant son siège social à ELOYES (88510) – Zone Industrielle, organise du 07 juillet (14 h 00) au 28 juillet 2014 inclus (23 h 59) un jeu en ligne intitulé :

" 1 an de glaces "

Ce jeu, sans obligation d'achat, est proposé exclusivement à partir d'une application en ligne sur le réseau social Facebook®.

Facebook® n'est ni instigateur, ni organisateur, ni le parrain, et ne saurait en aucune manière être responsable de ce jeu.

ARTICLE 2 - CONDITIONS D'ACCES AU JEU

Ce jeu est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine (Corse comprise), disposant d'un accès Internet et d'un compte Facebook actif à l'exclusion de toutes les personnes ayant directement ou indirectement participé à la conception, à la réalisation ou à la gestion du jeu, de même que les membres de leur famille vivant sous le même toit.

Le participant n'est pas autorisé à participer au présent jeu à partir de plusieurs comptes Facebook différents. S'il est constaté qu'un participant n'a pas respecté cette règle, la Société organisatrice se réserve la possibilité d'annuler tout ou partie de ses participations et/ou de ses gains.

Le simple fait de participer au jeu entraîne pour les participants l'acceptation complète et entière du présent règlement.

Le participant déclare satisfait aux conditions d'accès et de participation au jeu et respecter le présent règlement.

Toute fraude qui pourrait nuire au bon déroulement du jeu et/ou aux modalités d'attribution des lots, ou de manière générale, tout non-respect des conditions de participation énoncées au présent règlement, entraînera l'exclusion du participant et le privera du lot qu'il aurait pu éventuellement gagner.

La Société Organisatrice se réserve le droit de demander à tout participant de justifier des conditions exposées dans le présent règlement (notamment celles relatives à leur identité et leur domicile) sans toutefois avoir à vérifier systématiquement l'ensemble des participations, cette vérification pouvant être limitée aux participations des gagnants potentiels. Le refus de réponse du participant entraînera automatiquement son exclusion du jeu.

Il ne sera attribué **qu'un seul lot par foyer** (personnes vivant sous le même toit).

ARTICLE 3 - INSCRIPTION ET MODALITES DE PARTICIPATION AU JEU

Pour participer au jeu, il suffit de :

1. Accéder à la Page Facebook® THIRIET ;

2. Devenir « Fan » de la page Facebook® THIRIET en cliquant sur le bouton « J'aime » si le participant ne l'est pas déjà ;

3. Rejoindre l'application " 1 an de glaces ".

Le participant devra autoriser l'application à accéder aux informations de son profil.

En cliquant sur le bouton « autoriser », le participant autorise (opt-in) la Société organisatrice à avoir accès à ses informations de base Facebook.

4. Désigner sa gamme de glaces préférée parmi les gammes proposées en sélectionnant l'une des gammes suivantes :

- Cornets Select cœur de sauce
- Bacs Voluptua
- Barres glacées et Sundays
- Pots Claude Thiriet
- Bâtonnets Grand'Dégustations
- Produits Thiriet KIDS

5. Saisir ses coordonnées dans le formulaire prévu à cet effet ;

6. Valider sa participation en cliquant sur le bouton « Je participe ».

La participation au présent jeu est limitée à une participation par foyer et par personne titulaire d'un compte Facebook® pendant toute la durée du jeu.

ARTICLE 4 - DESIGNATION DES GAGNANTS

Les gagnants seront au nombre de 5 (cinq).

Ils seront désignés par tirage au sort parmi tous les participants.

Le tirage au sort aura lieu le 30/07/2014, au siège administratif de la Société organisatrice, sous le contrôle de Me PEPE, Huissier de Justice ou de l'un des associés de la « SCP VERITTI - GASSMANN - PEPE », domiciliés à 88200 REMIREMONT - 12, Boulevard Thiers.

La date du tirage au sort est communiquée à titre indicatif. Elle est susceptible de modification si les circonstances l'exigent, sans préavis et sans qu'aucune réclamation ne puisse être faite à la société organisatrice.

La méthode détaillée permettant de procéder au tirage au sort via une programmation informatique est déposée chez l'Huissier.

ARTICLE 5 - NATURE DES LOTS

Ce jeu est doté de 5 lots correspondant chacun à un an de glaces sous la forme de 5 bons d'achat de 20 € chacun, soit une valeur totale de 100 € par lot, valables dans le réseau THIRIET (magasins et livraison à domicile) selon les conditions ci-après définies :

Bon n° 1 : valable jusqu'au 31/10/14

Bon n° 2 : valable du 01/11/14 au 31/12/14

Bon n° 3 : valable du 01/01/15 au 27/02/15

Bon n° 4 : valable du 01/03/15 au 30/04/15

Bon n° 5 : valable du 01/05/15 au 31/07/15

Ces bons d'achat seront néanmoins également valables sur l'ensemble des produits THIRIET (surgelés compris).

Les bons d'achat ne sont ni négociables en monnaie, ni échangeables et ne peuvent faire l'objet d'aucun rendu monnaie.

ARTICLE 6 - RESULTATS

Les résultats seront annoncés au choix de la Société organisatrice : sur la page Facebook® THIRIET et/ou par e-mail et/ou par courrier.

ARTICLE 7 - REMISE DES LOTS

Il est expressément convenu que les gagnants ne pourront prétendre à leurs lots s'ils ont communiqué des coordonnées incomplètes ou inexactes lors de leur inscription.

L'expédition des lots se fera par envoi postal, à l'adresse en France Métropolitaine que les gagnants auront communiquée, au plus tard début septembre 2014.

Les dotations qui n'auront pas pu être expédiées aux gagnants avant cette échéance, pour quelque motif que ce soit (mauvaise saisie de coordonnées par exemple), seront considérées comme restant la propriété de la Société organisatrice et aucune réclamation ne pourra être acceptée.

ARTICLE 8 - INFORMATIONS NOMINATIVES

En participant à ce jeu, les gagnants autorisent par avance et sans contrepartie financière la Société organisatrice à pouvoir utiliser leurs nom et commune de résidence sur ses supports de communication (notamment Facebook, Internet, papier...).

Il est rappelé que par application de la loi « Informatique et Liberté » du 6 janvier 1978 modifiée, les participants au jeu disposent d'un droit d'accès, de modification, de rectification ou de suppression des données qui les concernent qui peut être exercé par courrier auprès de : GLACES THIRIET SAS - Madame le Directeur commercial - BP 4 - 88510 ELOYES Cedex.

ARTICLE 9 - REGLEMENT : MODIFICATION - CONSULTATION - DEPOT

La Société organisatrice se réserve le droit de modifier, à tout moment et sans préavis, tout ou partie des stipulations du présent règlement.

Celui-ci est gratuitement disponible :

- à partir de la page Facebook® THIRIET ;
- sur simple demande écrite à l'adresse suivante : GLACES THIRIET SAS - Service marketing - BP 4 - 88510 ELOYES Cedex (les frais postaux de demande de règlement seront remboursés sur simple demande sur la base du tarif lent en vigueur).

Il est également déposé auprès de la « SCP VERITTI - GASSMANN - PEPE », Huissiers de Justice, domiciliée à 88200 REMIREMONT - 12, Boulevard Thiers.

ARTICLE 10 - LIMITE DE RESPONSABILITE

La Société organisatrice se réserve le droit, en cas de force majeure, de reporter, modifier ou annuler ce jeu.

Elle ne sera par ailleurs en aucun cas tenue responsable de toute défaillance technique, informatique ou relative au réseau de communication électronique qui pourrait survenir.

ARTICLE 11 - LITIGES

Tout litige pouvant intervenir sur l'interprétation et/ou l'application du présent règlement sera, à défaut d'accord amiable, porté devant les tribunaux compétents d'EPINAL (Vosges).

Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique ou écrite relative aux modalités du jeu ou à l'interprétation du présent règlement.

Fait à Eloyes
Le 03 juillet 2014

Christiane BERTONCINI
Directeur Commercial